

Pour une histoire européenne de la Suisse

Autor(en): **Jost, Hans Ulrich**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **1 (1994)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR UNE HISTOIRE EUROPÉENNE DE LA SUISSE

HANS ULRICH JOST

LE DEDANS ET LE DEHORS DE L'HISTOIRE NATIONALE

L'histoire nationale est un piège. La nation, en tant que référence primaire, conduit à une perception historique et à un champ d'observation si étriqués que l'intelligibilité s'effondre; et c'est souvent dans les fractures ainsi ouvertes que le mythe s'introduit. Une approche dont l'essentiel se limite au cadre national n'est par ailleurs jamais entièrement compatible avec une histoire générale qui tente d'intégrer aussi bien les structures supranationales que les rapports de forces internationaux; elle a aussi pour effet de trop souvent dissimuler les structures et les contradictions sociales ou économiques. De surcroît, ce point de vue du dedans est davantage porté par des mythes fondateurs, par la construction de références intrinsèques et par l'imaginaire individuel et particulier des acteurs.¹ Le mythe de fondation, par exemple, est fréquemment véhiculé comme une «self fulfilling prophecy», un imaginaire réitéré d'une seule et même construction primaire qui ne se prête guère à une étude comparative. La référence à une identité nationale impose des critères étroits, et dès lors entrave une vision plus large et dialectique de l'ensemble des problèmes historiques. Le regard tourné vers l'intérieur engendre un paradigme de l'exclusivité; en Suisse, par exemple, il a pris la forme du fameux «Sonderfall-Denken», une notion qui a profondément investi et orienté l'historiographie. Pourtant, dès qu'on introduit une approche qui embrasse un ensemble plus vaste tout en relevant le contexte extérieur, les particularités d'un pays sont reléguées au second plan. Dans cette perspective, les discours exaltant des valeurs nationales telles que l'identité ou l'autonomie apparaissent comme des spectres somnambulant dans un champ anhistorique.

Aujourd'hui, on constate cependant un certain changement de perspectives, dans le sens où les interdépendances entre situation extérieure et politique intérieure sont mieux prises en compte. Ainsi, dans la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, le chapitre consacré aux mouvements politiques de l'Ancien Régime, rédigé par François de Capitani, est intitulé: «L'Europe et la Suisse – L'impact de la France»². Des démarches analogues se sont déjà manifestées depuis un certain temps dans la mise en exergue des multiples variantes de l'influence déterminante de la France ■ 19

durant la période d'Ancien régime. Peter Stadler, par exemple, souligne le fait que sans l'intérêt spécifique de la France – motivé par le besoin de recruter continuellement des mercenaires – il n'y aurait pas eu de rapprochement entre Berne et Zurich, pas plus que de politique commune par rapport à Genève.³ Ce type d'approche, qui établit le système des interdépendances extérieures multiples, nous montre le chemin à suivre pour sortir l'histoire suisse de son ghetto patriotique.

Placée sur une scène plus vaste – qui tient compte des grandes structures dominantes des espaces géographiques et économiques – l'histoire nationale se donne à lire de façon moins exclusive et se prête ainsi mieux aux études comparatives. Le «Sonderfall» s'écroule et fait place à des phénomènes propres à l'histoire de maints autres pays. Formulé en termes métaphoriques, le constat s'impose que «le roi est nu». Une telle historiographie comporte cependant le risque de vexer l'amour-propre du souverain, ce qui signifie en Suisse – où le roi se cache au berceau du système politique – picoter la sensibilité des notables censés représenter le souverain. Les raisons du malaise ainsi déclenché sont simples: sans identité nationale «naturelle» ou référence culturelle cohérente, le politicien helvétique moyen dépend en large mesure, pour légitimer et justifier les pouvoirs en place, d'un discours historique qui exalte l'exclusivité d'une origine mythique et d'une évolution unique en son genre.⁴ A ses fins, disait encore récemment un des défenseurs de l'histoire traditionnelle, «l'historien doit ériger le mont de piété que toute société cultivée entoure de sa vénération».⁵

Certes, il ne s'agit pas de faire table rase, mais de rappeler l'impact souvent primordial du cadre international. Dans ce sens, j'aimerais esquisser une démarche qui montre que la Suisse et son histoire, contrairement aux conceptions traditionnelles de l'histoire nationale, sont largement conditionnées par des facteurs extérieurs. Il s'agit d'expliquer comment le contexte européen ordonne les axes de l'évolution générale du pays, non seulement en ce qui concerne l'extérieur, mais également dans sa structure interne. Mes références de base ne seront par conséquent ni le Grütli, ni le Gothard, mais le grand espace européen allant des Flandres à l'Italie, et de Paris à Vienne. Un premier regard, même superficiel, dessine déjà l'importance de lointains courants d'influences qui se croisent dans les champs où se situe la Confédération helvétique. Quant aux Alpes, il convient de rappeler qu'en règle générale elles ne constituent pas une barrière, mais qu'elles servent bien davantage de pont reliant une multitude de zones de communications et d'échanges. Ce n'est que depuis l'avènement du mythique Réduit national, édifié et mis en scène lors de la Deuxième guerre mondiale, que l'idée de la forteresse alpine autonome s'est imposée dans la conscience collective, où elle a rejoint l'image de l'«île helvétique» apparue au cours de la première guerre mondiale.⁶ Ces métaphores ont eu pour effets d'occulter une réalité bien différente; car rarement la Suisse a mis en oeuvre

20 ■ des rapports économiques si denses et souvent si fructueux que pendant les deux

grandes guerres du 20^e siècle – grâce entre autres aux produits exportés sur les champs de bataille. Ce qui, il faut le dire, ne correspondait guère au profil idéalisé d'un pays neutre et indépendant, voué au service humanitaire. C'est dans cette situation ambiguë que l'emblème de l'île-forteresse a fourni au pays l'innocence immaculée si chère à l'auto-représentation courante: les images de l'île et du Réduit national ont lancé un voile sur une réalité économique et politique dérangeante. Par le même mouvement, cet imaginaire a suscité dans la population le sentiment que la nation assumait sa situation exceptionnelle avec courage et fortune.

Ce discours, encore souvent dominant dans l'historiographie suisse, est représentatif d'une interprétation qui favorise une observation et un point de vue privilégiant le dedans. Ainsi, les mythes du Grütli et du Réduit national ont investi l'histoire nationale, créant une grille de lecture fortement étriquée et souvent en contradiction profonde avec les analyses qui en font abstraction. Et si ces références, dites traditionnelles, semblent inscrites depuis des siècles dans l'histoire helvétique, il faut cependant préciser qu'elles sont en grande partie issues de constructions propres aux 19^e et 20^e siècles.⁷

POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES ET INTÉRÊTS HELVÉTIQUES

Pour commencer ce survol, je renonce délibérément aux légendes et mythes des 13^e et 14^e siècles. Les événements, faits et anecdotes de cette période ne me semblent pas encore constituer un champ historique suffisamment cohérent pour qu'on puisse parler d'«espace suisse», car c'est au 15^e siècle que des structures et lignes de forces plus pertinentes commencent à s'imposer.⁸ C'est en effet seulement à partir de cette époque que les pouvoirs monarchiques, s'appuyant sur les forces militaires et une administration mieux organisées, développent une politique étatique effective. Or je pense que la notion d'«histoire nationale» n'a de sens qu'à partir du moment où un système étatique, si faible soit-il, porte sur un territoire doté d'une structure commune minimale mise au service d'une finalité politique explicite. En ce qui concerne la Suisse, de telles structures commencent à se former en premier lieu par rapport à la constellation politique européenne, et notamment au cours des luttes de pouvoir des grandes puissances durant le 15^e siècle. Ainsi, les démêlés entre la France, les Habsbourgeois et le duc de Bourgogne finissent par façonner le premier contexte qui provoque des actions décisives de quelques-uns des membres de la Confédération. Par la suite, la participation plus ou moins incontrôlée aux conflits en Italie, ainsi que la Réforme, vont approfondir, parfois de manière contradictoire, les quelques amorces de constructions étatiques durables dans l'espace helvétique.

Force est de souligner que cette phase importante dans l'avènement de la Confédération exige précisément une attention particulière quant à l'histoire extérieure. Une démarche de ce type s'impose notamment par rapport aux événements proches du conflit avec le duc de Bourgogne. «Une fois de plus», dit par exemple Nicolas Morard dans la *Nouvelle histoire de la Suisse*, «rien de l'histoire suisse ne s'explique sans qu'on la rattache d'abord, et minutieusement, à tous les fils de la trame européenne». ⁹ Il ne s'agit pas ici de se concentrer uniquement sur la grande diplomatie et la guerre contre Charles le Téméraire. Il faut en même temps tenir compte de quelques changements économiques particuliers. Notons, sans entrer dans les détails, les grands déplacements des centres et des axes commerciaux, et notamment le rôle grandissant de Lyon qui menace non seulement Genève, mais suscite l'inquiétude des villes de la future Confédération des treize cantons. ¹⁰ A cela s'ajoutent maintenant les projets de Charles le Téméraire qui provoquent un vaste mouvement politique des forces européennes. ¹¹ Parmi les acteurs agressifs, on trouve entre autres les villes impériales du Haut-Rhin (Strasbourg, Bâle, Colmar) et – c'est là que se situe le filon helvétique – Berne avec ses alliées Fribourg et Soleure. A l'exception de quelques notables de ces villes, les Confédérés ne perçoivent pas les enjeux réels de cette politique; mais finalement, les forces helvétiques se trouvent sous l'emprise de la diplomatie internationale. Certes, les Suisses ne sont pas manœuvrés à leur insu, mais l'impetus du mouvement vient de l'extérieur et les tournants décisifs échappent souvent à leur contrôle. ¹² La guerre contre Charles le Téméraire, une étape importante de la réorganisation européenne, devient ainsi de façon presque accidentelle l'une des phases constitutives de la Confédération. La formation intérieure, notamment l'adhésion des villes de Fribourg, Soleure, Bâle et Schafhouse aux traités des huit cantons primitifs, le Convent de Stans en 1481 et les nouveaux rapports de forces entre les futurs centres prédominants – à savoir Berne et Zurich – tout cela ne trouve une explication satisfaisante que si l'on se concentre en premier lieu sur le contexte international pour insérer, par la suite, les quelques aspects spécifiques de l'histoire locale de la région helvétique. C'est en fin de compte l'avènement des Etats modernes et leurs stratégies dans des luttes de pouvoir qui suscitent une sorte d'organisation étatique suisse. Et à l'intérieur de la Confédération, ce sont quelques villes, acquises à des concepts politiques généraux propres aux centres urbains européens, qui imposent au pays une structure étatique minimale.

L'activité helvétique se comporte donc comme un baromètre du temps européen. Dès que les contraintes extérieures s'amenuisent, les forces intégratives s'effondrent. On en trouve un exemple particulièrement frappant dans les tentatives d'introduire le vote majoritaire à la Diète – en l'occurrence en matière de politique étrangère. Présentée dans la perspective de constituer un Etat fédératif plus cohérent, cette nouveauté «constitutionnelle» signifiait un pas décisif vers un Etat moderne. Ainsi,

en 1503, une convention concernant les pensions et le service mercenaire est proposée.¹³ elle comporte une clause qui exige des cantons un respect impératif des décisions prises par une majorité. Le projet s'enlise et doit être abandonné en 1508, car les pressions extérieures ne sont pas assez fortes pour que les cantons ressentent le besoin de conclure un accord – la phase de détente entre Louis XII et les Habsbourg ayant momentanément amoindri l'intérêt pour les mercenaires. Or ce cas est exemplaire pour une grande partie de l'évolution politique helvétique. Sans interactions fortes avec le contexte extérieur, le processus décisionnel à l'intérieur a généralement tendance à s'enliser dans le désintérêt, l'indifférence ou les querelles de clocher des protagonistes.

Nous avons pris l'habitude de faire de la retraite de Marignan, en 1515, une pièce maîtresse de l'histoire politique et constitutionnelle, voire de la conscience nationale. La bataille perdue par des Suisses dépourvus de stratégie politique commune et cohérente a suscité, selon l'interprétation courante, une prise de conscience profonde qui a débouché sur l'acceptation d'un paradigme fondamental: la limitation des ambitions politiques internationales, le repli sur le territoire primitif des treize cantons, et une sorte d'ébauche du principe de neutralité. Ainsi mis en scène, Marignan appartient aux images de l'histoire suisse des plus mythifiées, entre autres grâce aux fresques de Ferdinand Hodler, le premier peintre considéré comme véritablement «national».¹⁴ Mais cette exaltation de Marignan a eu pour résultat de détourner notre regard des véritables lieux forts de cette période. En effet, par rapport à l'ensemble des liens intérieurs confédéraux – souffrant par ailleurs d'incohérence et de fragilité – ce sont les traités avec les grandes puissances qui en définitive ont constitué le gabarit durable du système politique. Hans Conrad Peyer parle de «parenthèse» ou de «coquille dure» qui tient ensemble le système politique fragile de la Suisse du début du 16^e siècle.¹⁵ A la place de Marignan, mieux vaut accorder toute notre attention à la paix de Fribourg de 1516, ainsi qu'à l'alliance de 1521 avec François I^{er}. Car ces accords avec la France, non seulement vont se distinguer par leur longévité extraordinaire – ils durent jusqu'à la fin de la monarchie française –, mais ils contiennent des dispositifs fondamentaux pour l'évolution «nationale». En effet, si l'on fait abstraction de la question des mercenaires et des pensions – des enjeux cruciaux pour le roi de France – la Suisse se voit accorder quelques privilèges de premier ordre pour son futur développement. Il s'agit, d'une part, de la reconnaissance des possessions au sud des Alpes qui confirme l'intégration de l'espace helvétique dans la complexité européenne; d'autre part, dans une même perspective, mais d'une portée beaucoup plus importante, on lui concède des privilèges économiques qui marqueront profondément l'évolution générale du pays. Ainsi, une garantie pour l'importation de marchandises de première nécessité (sel, blé et vin), l'ouverture à l'exportation pour le bétail et les produits textiles, des avantages douaniers et des facilités pour les activités économiques suisses à l'étranger ■ 23

vont représenter pour les Confédérés, même si l'application de ces articles était loin d'être parfaite, une solide trame d'intérêts communs. La structure constitutionnelle de l'Ancien régime repose de la sorte en grande partie sur cette implication des intérêts helvétiques dans la politique des grandes puissances. La «parenthèse» française sert de modèle pour de nombreux traités par lesquels les Suisses règlent le service mercenaire (une sorte d'exportation de matériel militaire), le commerce des produits industriels et les exportations agricoles de haute valeur ajoutée, à savoir le bétail et le fromage. Ce cadre va définitivement ouvrir la Suisse à l'argent et à l'économie capitaliste, deux facteurs qui s'imposeront de manière primordiale dans la culture politique. Grâce aux commerçants et entrepreneurs militaires de la fin du 15^e siècle – dont l'activité porte essentiellement sur l'espace transnational – la Suisse dispose des capitaux nécessaires pour sa première phase d'industrialisation, soit la création d'une proto-industrie. Celle-ci démarrera au cours du 16^e siècle, en partie grâce à l'influence de réfugiés qui s'installent à Genève et à Zurich. Tous ces jalons, énumérés ici de manière très brève, tissent un large contexte international dont les fondements et les ramifications se situent dans le large espace environnant la Suisse. Par rapport à cette trame fondamentale, la vie politique intérieure ressemble plutôt à des activités folkloriques.

GRANDS CONFLITS INTERNATIONAUX ET VOIE HELVÉTIQUE: DES COMBINAISONS CIRCONSTANCIELLES

Avant d'observer le processus d'intégration économique de la Suisse aux structures européennes les plus avancées, j'aimerais relever rapidement quelques étapes de l'évolution politique qui, à l'instar des événements à la fin du 15^e et au début du 16^e siècles, montrent l'intense concomitance de la politique européenne et de la formation étatique du *corpus helveticum* lui-même.

Force est de relever tout d'abord le système d'orientation international qui s'affirme en tant que structure dominante sur l'histoire des pactes helvétiques: la Réforme coupe le *corpus helveticum* en deux blocs, reliés chacun à des références politiques et culturelles extérieures. Celles-ci, combinées avec les stratégies de pouvoir des grandes puissances, dominent l'évolution européenne jusqu'au 19^e siècle. La bipolarité du monde religieux deviendra, comme on le sait, le facteur dominant de la culture politique helvétique. Le fédéralisme, pour ne citer que cet exemple, ne peut être analysé sans une connaissance approfondie non seulement des divisions religieuses intérieures, mais aussi des grands pôles d'influences spirituelles et politiques extérieures. Ceci ne vaut pas uniquement pour les rapports entre les deux camps, à savoir les catholiques et les protestants: il faut également prêter attention

nales. Mais l'intégration, parfois contradictoire, des deux camps confessionnels aux stratégies politiques des grands puissances, impose au corps helvétique une certaine inertie qui se traduit en stabilité politique.

Une deuxième question importante concerne le processus d'indépendance et l'acquisition d'une relative souveraineté «nationale». La fameuse exemption de la juridiction impériale obtenue par les cantons suisses corrobore, en fait, les multiples démarches des Princes et des Etats en formation qui réclament une plus grande autonomie en matière judiciaire, militaire et financière. Comparée à ce processus général, la voie helvétique des 16e et 17e siècles ne se distingue pas fondamentalement de l'évolution générale des différentes régions de l'Empire. Il est vrai que la vie politique des cantons suisses, qui comportait quelques aspects démocratiques, se distinguait du pouvoir royal ou princier des pays étrangers; mais les oligarchies et les aristocraties helvétiques s'étaient passablement rapprochées des valeurs et des normes de la noblesse européenne.

Toujours dans cette perspective d'émancipation nationale et par rapport à mon hypothèse de travail, on peut relever un cas particulièrement significatif avec les démarches diplomatiques de quelques villes suisses effectuées lors de la paix de Westphalie en 1648. Durant la guerre de Trente Ans, la Confédération se tient à l'écart des hostilités. Mais cette «neutralité» n'est que partiellement le résultat d'une stratégie politique commune et intentionnelle des Confédérés; elle découle autant de l'inertie structurelle, due au clivage confessionnel, que du système politique incohérent, éléments auxquels s'ajoutent les intérêts divergents des cantons en matière de mercenariat. Cette faiblesse intérieure entrave des prises de décisions relatives au grand conflit international. Les relations contradictoires des cantons avec les différents camps des belligérants comportent de surcroît le danger d'une extension de la guerre sur le territoire helvétique. Cette situation ambiguë force les Suisses à assumer une sorte d'apprentissage de politique «neutre». Et comme, en dépit de la guerre, les affaires commerciales se maintiennent, le bilan à tirer de cette période troublée est globalement positif. Cependant, le résultat le plus important de cette expérience, à savoir la présence de la Suisse dans les traités de Westphalie et l'exemption de la juridiction impériale – des aspects qu'on interprète comme le pas décisif vers l'indépendance – découlent d'un amalgame insolite entre une initiative individuelle et des circonstances issues de la diplomatie internationale. En effet, en dépit des enjeux touchant la Confédération, celle-ci n'arrive pas à organiser une délégation pour les délibérations de paix. Dans cette impasse, Bâle – qui a des différends considérables avec les tribunaux de l'Empire – mandate son bourgmestre, Jean Rodolphe Wettstein. Et c'est seulement les quatre villes réformées, auxquelles s'ajoutent Bienne et Saint-Gall, qui le chargent en même temps d'une mission diplomatique plus étendue. Influencé par la diplomatie française qui lui suggère une «tactique moderne»,¹⁶ Wettstein dépasse ses compétences et sollicite la fameuse

«exemption» pour l'ensemble des Confédérés. Ce n'est qu'au dernier moment que la Diète lui envoie une missive de soutien l'autorisant à mieux légitimer sa démarche.¹⁷ Ainsi, une étape importante de la formation étatique de la Confédération repose sur une combinaison circonstancielle faite de la politique des grandes puissances et d'une intervention individuelle sanctionnée seulement après coup par une Diète dépassée par les événements.

D'autres changements importants du système politique s'effectuent également sous les contraintes de facteurs extérieurs. Prenons par exemple un aspect de l'histoire militaire suisse de la même période. Inquiétés par les menaces militaires permanentes durant la guerre de Trente Ans, les Confédérés décident au dernier moment, en 1647, la création d'une organisation militaire commune. Le concordat qui en résulte, appelé Défensional de Wil, n'est qu'un éventail de dispositions modestes, mais représente quand-même l'innovation constitutionnelle la plus importante de cette époque. Renouvelé en 1668, il reste la base de la collaboration entre les cantons. Notons encore que cet accord est largement calqué sur le modèle des alliances des Pays-Bas, et que ces derniers auront plus tard un influence non négligeable sur la pensée politique des Suisses.¹⁸

Si je me suis intéressé plus spécialement à l'histoire de la paix de Westphalie et à celle de l'exemption, c'est dans la mesure où ces faits mettent particulièrement bien en évidence une des «logiques» fondamentales du processus décisionnel non seulement de l'ancienne Confédération, mais aussi de la Suisse moderne. On retrouvera en effet des situations analogues par exemple en 1815, dans les années 1840 (c'est-à-dire après la constitution de l'Union douanière allemande), ou au cours des deux guerres mondiales – pour ne mentionner que les stations les plus spectaculaires. La situation confuse qui règne à la fin de l'ère napoléonienne met particulièrement bien en relief le moment où un processus d'interactions extérieures complexes préfigure la constitution intérieure de la Suisse. Depuis février 1814, la Diète, sous l'influence des idéaux de la Restauration activés par certains cantons, est complètement divisée et incapable de réaliser une politique efficace. Finalement, non seulement le sort de la Suisse est décidé en fonction des intérêts politiques des grandes puissances (pour ces dernières l'indépendance de la Suisse se justifiait par la nécessité d'un Etat-tampon à l'encontre de la France), mais l'élaboration d'un nouveau pacte constitutionnel dépendra presque uniquement de leur doctrine. La première délégation de la Suisse envoyée à Vienne le 12 septembre 1814 s'avère totalement incompétente. Mais grâce à l'interruption des discussions occasionnée par le retour de Napoléon, une deuxième chance se présente. L'ambassadeur nommé pour les délibérations de paix à Paris en 1815, Charles Pictet-de-Rochemont, réitère en quelque sorte le rôle joué par Wettstein lors des traités de Westphalie. En effet, c'est en étroite collaboration avec l'un des plus importants diplomates de la conférence, Capo d'Istria, que Pictet-de-Rochemont réussit à obtenir

26 ■ la garantie de l'intégrité et de l'inviolabilité du territoire Suisse, ainsi que la

reconnaissance de la neutralité.¹⁹ Cet évènement important appartient certes au discours standard de toute histoire nationale; mais on souligne rarement le poids du contexte extérieur qui domine en fait totalement les circonstances. Durant cette période de 1814 à 1815, la politique intérieure ne contrôle pratiquement pas le devenir suisse impliqué dans les évènements extérieurs.

Regardons encore, dans une perspective semblable, la situation de la Suisse au cours des deux guerres mondiales. Tout comme en 1648 et en 1815, d'importants jalons du système politique sont posés en fonction de fortes contraintes extérieures. Lors de la Première guerre mondiale, avec la mise en place de la Société suisse de surveillance économique (SSS), la Suisse se soumet à un plan autoritaire de politique économique contrôlé par les Alliés.²⁰ Sans entrer en matière sur la question de la perte de souveraineté nationale, il convient de regarder de plus près les répercussions sur la structure économique, et ceci au-delà de la guerre. On constate que le système rigide de contrôle de la SSS, organisée sous la forme de syndicats, va renforcer de manière décisive le processus de cartellisation de l'économie suisse. Sans cette expérience – les organes exécutifs de la SSS sont entièrement aux mains des leaders de l'économie indigène – l'avènement et le renforcement des monopoles et des cartels n'auraient pas eu lieu si facilement. Et comme la période de l'entre-deux-guerres se caractérise par une interaction croissante entre l'économie et le système politique, la Suisse subit une fois de plus un tournant important induit par des contraintes extérieures. Quant à la période de la Deuxième guerre mondiale, elle nous mène à un premier paroxysme de ce que Jacques Freymond appelle, de manière biologisée et très euphémique, «notre pragmatisme congénital» qui «nous incite à chercher des accommodements»²¹. En effet, la participation extraordinaire de la Suisse à l'effort de guerre allemand, ainsi que son intégration à l'espace économique contrôlé par les Nazis, constituent «l'accommodement» le plus radical de la série d'exemples discutés dans ce paragraphe. Il évoque plus particulièrement la question de savoir où – dans l'interdépendance entre contexte extérieur et histoire intérieure – se situent d'une part les forces dominantes, et d'autre part la complaisance des protagonistes helvétiques. La réponse se trouve probablement dans une sorte de paradoxe: les activités à l'intérieur du pays, dont l'indépendance a été hissée en tant que valeur suprême de la culture politique, sont en fait sous l'emprise d'un accommodement fondamental par rapport aux intérêts et pressions externes. La Suisse ne se trouve pas simplement dans l'ombre de la politique et de l'économie de l'Axe, mais elle est profondément impliquée dans la politique économique et monétaire des belligérants.²² Quant au discours sur la neutralité, un concept de toute façon malléable, il aide tout bonnement à mieux dissimuler ces adaptations permanentes.

Pour terminer cette série d'exemples concernant l'histoire politique et constitutionnelle, il convient de consacrer quelques mots à la formation de l'Etat ■ 27

national de 1848. Depuis la fameuse histoire de l'Etat fédéral écrite par Edouard Fueter,²³ la création de la Suisse de 1848 est expliquée en premier lieu par des causes économiques. Par rapport à l'évolution générale de l'Europe, la Suisse – qui s'était fortement industrialisée depuis la fin de l'Ancien Régime – avait impérativement besoin d'un espace économique unifié. Or il est évident que depuis les années trente, et notamment depuis la création de l'Union douanière allemande de 1834, les questions ayant trait à l'unification économique avaient investi la pensée politique helvétique.²⁴ Il n'y a aucune raison valable de relativiser, en l'état actuel de la recherche, le rôle dominant du facteur économique dans la formation de l'Etat national de 1848. Cependant, je vois un intérêt réel à porter une nouvelle interrogation sur l'évolution et le discours politiques de cette période. Le but est ici de déborder le champ occupé par les questions concernant le caractère «national» de l'identité, de la conscience collective et de l'esprit public, afin d'inscrire l'histoire de l'Etat fédéral dans celle des mouvements libéraux européens de 1848. Les événements qui vont de l'Acte fédéral de 1832 à la Constitution de 1848 sont à cet égard particulièrement intéressants. L'impact considérable de l'Acte fédéral est en grande partie le résultat du fameux «Rapport de la Commission de la Diète aux vingt-deux cantons suisses sur le projet de l'Acte fédéral», rédigé par Pellegrino Rossi²⁵. Ce dernier, député de Genève à la Diète, est né en 1787 à Carrare; il fut professeur de droit à Bologne, puis commissaire civil du roi Joachim Murat à Naples. Il est arrivé à Genève en 1815 comme réfugié politique, et en 1833 il sera nommé professeur au Collège de France à Paris. Il meurt assassiné en 1848, alors qu'il est à la tête du gouvernement pontifical. Cette intrusion d'une composante internationale dans le débat constitutionnel suisse n'est pas du tout exceptionnelle. Une des questions les plus difficiles lors des délibérations sur le projet de la Constitution de 1848, à savoir le système bicaméral, a été résolue grâce à l'adoption du modèle des Etats-Unis.²⁶ Ainsi, l'ensemble de la constitution de l'Etat suisse moderne relève autant du résultat des mouvements constitutionnels internationaux que d'un travail spécifiquement helvétique. De surcroît, les événements européens de cette période donnent un cadre non négligeable au déroulement de ces débats. Un des membres importants de la commission constitutionnelle, le bernois Ulrich Ochsenbein, remarque à la fin des délibérations: «Wir haben ungeheure Schritte gemacht, veranlasst durch Ereignisse um uns.»²⁷ Quant à Roland Ruffieux, il relève en ces termes l'importance du contexte international: «En détournant l'attention des chancelleries, le «printemps des peuples» permet aux révisionnistes de proposer des structures toujours plus audacieuses, créant le dynamisme nécessaire à la transformation de la confédération d'Etats en un Etat fédéral.»²⁸

UNE HISTOIRE ÉCONOMIQUE SANS ESPACE NATIONAL?

Les différents exemples de l'histoire politique traités jusqu'ici comportent souvent des implications économiques d'une importance majeure. Or le rôle de l'économie dans l'histoire de la Suisse n'a plus besoin d'être mis en évidence. On peut même dire, sans exagération, qu'une histoire suisse sans référence à ce domaine occulterait la base même de la connaissance historique. «Point d'argent, point de suisse» écrit Racine dans *Les Plaideurs* ; une sentence ironique qui pourrait presque tenir lieu de paradigme explicatif!

Cependant, mettre en exergue les aspects de la vie matérielle helvétique ne s'avère pas suffisant. Car la question qui se pose est de savoir dans quel cadre général il faut situer cette histoire économique indispensable à la compréhension de l'histoire du pays. Martin Körner, dans son introduction aux Actes du congrès de la Société suisse d'histoire économique et sociale consacré à «La Suisse dans l'économie mondiale», pose quelques questions très pertinentes à ce propos. En effet, il se demande non seulement quand et comment la Suisse s'est intégrée à l'économie internationale, mais il pose la question cruciale suivante: «Ist es überhaupt zulässig, die Schweiz als eigenen Wirtschaftsraum zu bezeichnen?»²⁹ Ulrich Pfister, qui analyse la phase proto-industrielle de l'économie zurichoise, évoque des problèmes identiques. Montrant la dépendance de la production industrielle par rapport aux marchés internationaux d'une part, il décrit d'autre part l'espace économique dans lequel cette industrialisation se déploie. A propos de ce dernier aspect, Pfister situe son champ historique dans un périmètre défini par Lyon, l'Alsace, Francfort, Leipzig, le Vorarlberg et l'Italie du nord.³⁰ Quant à Paul Bairoch, il fait débiter son étude sur l'économie suisse du 20e siècle par cette phrase significative: «Bien peu de pays justifient autant que la Suisse une analyse cherchant à replacer dans un cadre géographique plus large l'étude de sa vie économique.»³¹

Par ailleurs, Pfister insiste également sur l'importance primordiale des traités avec la France qui, notamment dans la première phase de l'avènement de l'industrie, permettent aux produits helvétiques de s'implanter sur les marchés extérieurs. Par rapport à cette expansion commerciale, on devrait porter une attention plus soutenue au rôle concret joué par les mercenaires eux-mêmes. Car mis à part les revenus issus de ces entreprises militaires en tant qu'«exportation d'armes», le mercenariat a probablement beaucoup aidé à la constitution d'un vaste réseau commercial européen. Notamment les officiers – dont un certain nombre, après avoir quitté le service, se sont installés définitivement à l'étranger – ont servi de point d'appui au commerce extérieur helvétique. En maintenant les liens avec leur famille restée au pays, ils ont été en mesure de livrer les informations nécessaires pour amorcer des affaires à l'étranger. Dans ce sens, il s'agissait d'un véritable réseau couvrant l'Europe de Venise au Pays Bas, et de la France à Naples.

Au 19^e siècle, avec l'industrialisation, l'économie suisse entre dans les grands jeux des marchés internationaux. En tant que petit pays, son commerce extérieur – par tête d'habitants l'un des plus élevés du monde – pèse d'un poids particulièrement lourd sur l'ensemble de la production industrielle. Mais cette industrie elle-même n'est pas seulement impliquée dans un espace national tel qu'il est défini par la Constitution de 1848. Les différents domaines industriels s'inscrivent tous dans des structures qui transgressent les frontières et constituent, avec différentes régions étrangères, des systèmes de complémentarités. Les zones de Lyon, de l'Alsace, des pays de l'Allemagne, de l'Italie du nord et du Piémont sont autant d'espaces particuliers indispensables aux différents secteurs économiques qui se sont développés dans les diverses régions de Suisse. C'est de cette manière que se sont formées des structures transfrontalières ou extra-nationales, décalées par rapport à l'espace helvétique. Sur le plan financier, les investissements à l'étranger – déjà considérables au 18^e siècle – renforcent ces interdépendances. Avec le tourisme se développe de surcroît un important secteur qui contribue à combler le déficit de la balance commerciale. Ainsi, l'espace économique se crée au moyen de nombreuses composantes dont les lieux forts ne sont que partiellement inscrits dans l'espace national et qui ne corroborent que faiblement l'intérêt national. Tout ces faits sont bien entendu connus et souvent discutés. Cependant, tacitement, ces analyses économiques sont toujours présentées dans le cadre d'une histoire nationale. La pensée économique, et notamment celle qui évolue dans le sillage de Friedrich List (1789–1846),³² exalte le paradigme d'une convergence entre nation et espace économique. Il est par ailleurs significatif que l'économie politique soit appelée en allemand «Nationalökonomie», suggérant ainsi une identité originelle entre les deux termes.

L'histoire de la fondation de l'Etat fédéral porte implicitement sur ce paradigme, induisant par là-même deux perspectives trompeuses. D'une part, les lieux extérieurs sont traités comme des facteurs périphériques: à la place d'analyser les données économiques externes sur le même plan que les structures intérieures, on les considère comme des phénomènes limitrophes et marginaux. D'autre part, on n'accorde souvent pas assez d'attention à la distinction entre économie régionale et économie nationale. En effet, les différents secteurs économiques reliés aux régions étrangères ne fonctionnent pas en premier lieu comme «économie nationale». Il suffit, à cet égard, de rappeler la situation spécifique de l'horlogerie d'une part, et de l'industrie textile d'autre part. Tout en se situant dans deux parties géographiquement distinctes de la Suisse, elles déploient des activités internationales sur des marchés forts différents et séparés. Ainsi, ces deux secteurs forment deux domaines économiques indépendants et dépourvus de véritable «centre national». Le paroxysme de ce décentrement est aujourd'hui atteint avec des entreprises multinationales

30 ■ comme Nestlé ou les grandes firmes de la chimie. Ici, le point de vue national n'a

plus beaucoup à voir avec les activités économiques. Et ce déplacement est encore accentué par la taille des multinationales qui, comparée à celle de l'Etat d'un petit pays, relativise fortement l'assise du système politique.

Dans son article intitulé «L'économie suisse dans le contexte européen: 1913–1939», Paul Bairoch accorde, à juste titre, une attention particulière aux investissements à l'étranger.³³ Comme Richard Behrendt l'avait déjà relevé,³⁴ il souligne ce fait étonnant, à savoir que la Suisse est l'un des premiers pays en matière d'exportation de capitaux par tête d'habitants. Si ces données ne signifient pas forcément une présence importante de la Suisse sur les places financières, elles doivent cependant susciter notre intérêt quant aux implications monétaires internationales. Car il s'agit de répercussions qui, au 19^e siècle déjà, ont fortement retenti sur la situation intérieure, sans que les autorités politiques puissent réagir de manière appropriée. Avec l'introduction du franc, en 1850, la Suisse s'est trouvée complètement intégrée au système monétaire français, une situation confirmée par son adhésion à l'Union monétaire latine en 1865. Le décalage entre le discours politique du parlement et la dimension complexe et internationale des questions monétaires ont amené Hans von Greyerz à tirer la conclusion suivante: «Nolens volens waren die tüchtigen Politiker der Schweiz von 1850 zu einer Entscheidung in münztechnischen Fragen gezwungen worden, von deren wirtschaftspolitischen und vor allem währungspolitischen Untergründen sie kaum Vorstellungen besaßen. Die bundesstaatliche Demokratie stellte Sachfragen zur Diskussion, die selbst den Horizont der Repräsentanten des Volkes überstiegen.»³⁵

Dans leur ensemble, l'économie et le système monétaire suisses sont ordonnés par une logique identique, propre aux structures économiques supranationales. Le principe dominant a son siège dans une forte interdépendance avec l'extérieur, combinée avec un décentrement multiple à l'intérieur du pays – une composante qui corrobore parfois le fédéralisme. Jakob Tanner, dans son article consacré à l'intégration économique de la Suisse à l'Europe au 20^e siècle, définit ce même problème de la manière suivante: «Schon seit dem Einsetzen einer protoindustriellen Wachstumsdynamik im 18. Jahrhundert war das Staatsgebiet der Eidgenossenschaft charakterisiert durch das Nebeneinander einer hochgradigen internationalen Integration und einer im Vergleich dazu schwachen interregionalen und -kantonalen Kooperation.»³⁶ Par ailleurs, cette intégration obéit largement aux lignes directrices des forces économiques dominantes. L'économie helvétique s'est mise par exemple dans le sillage de l'impérialisme; elle a cherché la collaboration et la protection privilégiées des pays européens dominants et a subtilement suivi l'impérialisme américain de l'après-guerre.³⁷ Dans un tel contexte, il me semble vain d'espérer construire une histoire économique à partir d'un système de références nationales.

NATION ET SOCIÉTÉ: DEUX TERMES ANTINOMIQUES

La même problématique pourrait maintenant être poursuivie dans le cadre de l'histoire sociale ou culturelle. En ce qui concerne la première, force est de soulever la contradiction fondamentale propre aux rapports entre «nation» et «société». L'une, la nation, porte sur un concept abstrait et sur l'idée d'une homogénéité sociale par le biais d'une citoyenneté indépendante des situations concrètes; l'autre, la société, relève des structures différenciées et hiérarchisées en fonction des classes et des genres, ou de critères économiques, culturels et ethniques. En dehors du carcan idéologique et politique, la nation se traduit en règle générale par une image mythique qui occulte les éléments constitutifs de la structure sociale, alors que les procédés méthodologiques et les catégories d'analyses spécifiques à l'histoire sociale ne se prêtent guère à une mise en valeur du concept de nation – ils infirment notamment la doctrine libérale qui avance l'idée de nation en tant que modèle de l'égalité entre citoyens, et d'arbitrage impartial entre les forces du système politique. Par ailleurs, les études relatives à l'histoire des mentalités collectives, des comportements de groupes ou de classes, de l'interaction entre système productif et vie privée ne sont que faiblement rattachables aux lieux forts de la nation; elles sont par contre facilement intégrables à l'histoire générale. Les travaux de Rudolf Braun, en particulier son étude sur les modes d'industrialisation dans l'Oberland zurichois,³⁸ nous livrent à cet égard un exemple significatif. Et si les recherches de ce genre ont suscité un intérêt international considérable, ce n'est pas en vertu d'un quelconque témoignage national, mais bien à cause de leur valeur exemplaire dans le cadre d'une histoire sociale générale.

Le regard «national» s'avère particulièrement néfaste pour l'histoire du mouvement ouvrier. En insistant sur une condition ouvrière trop spécifiquement «suisse», l'historiographie s'est parfois trop coupée du caractère socialiste et du concept de lutte de classe. Pourtant, le socialisme et la politique du mouvement ouvrier en Suisse – et notamment la stratégie patronale – s'inscrivent largement dans la problématique des sociétés industrielles internationales. En évoquant trop rapidement les acquis de la démocratie helvétique, on a fréquemment banalisé la force de la réaction et de la répression des milieux bourgeois.³⁹ Une histoire comparative des mouvements ouvriers, telle qu'elle a été élaborée récemment par un groupe de travail organisé par l'Institut international d'histoire sociale à Amsterdam,⁴⁰ a clairement mis en lumière les convergences importantes des différents mouvements ouvriers. Par ailleurs, en accentuant les distinctions entre ouvriers suisses et ouvriers étrangers, les historiens ont souvent repris, sans esprit critique, le discours idéologique du patronat helvétique. Quant au retard pris dans l'élaboration d'une histoire des femmes et des rapports de genres, il ne fait aucun doute qu'il est en grande partie le résultat de cette perception étriquée et lisse d'une prétendue exceptionnalité helvétique.

32 ■ Par rapport au champ propre à l'histoire sociale, le contexte national n'a qu'une

signification secondaire. Certes, on ne saurait sous-estimer l'autonomie relative de certaines régions isolées. Mais ce phénomène n'a que peu de poids dans l'espace helvétique. D'une part, les villes communiquent de façon très dense et sur de longues périodes avec un grand nombre d'autres centres urbains éloignés des frontières suisses. Et au moment où ces villes semblent être davantage quadrillées par l'Etat national, elles deviennent les foyers d'importantes colonies d'étrangers qui dépassent parfois, comme avant la Première guerre mondiale à Genève, le nombre des habitants indigènes. D'autre part, même la Suisse primitive – en dépit de son renforcement dans les vallées alpines – est largement reliée au contexte social extérieur. Privée d'autarcie économique, elle dépend d'un commerce extérieur qui ne se contente pas des marchés limitrophes, et l'influence de ces échanges sur la vie des groupes sociaux régionaux ne peut en aucun cas être négligée.

En choisissant Pellegrino Rossi comme modèle de la présence internationale dans le système social et politique helvétique, j'ai voulu signaler cette forme particulière d'impact extérieur. On trouve les mêmes configurations aussi bien dans la communauté humaniste autour de 1500, que dans les réseaux religieux, et finalement dans le monde scientifique des 18^e et 19^e siècles. Un processus qui a au moins permis aux élites helvétiques de se constituer sous l'emprise des grands courants intellectuels de l'Europe.

L'ART SUISSE OU LE PARADOXE DU NATIONAL

Une question pénible resurgit à intervalles réguliers depuis plus d'un siècle: la Suisse possède-t-elle un «art national»?⁴¹ Il est intéressant de relever à ce propos que le titre d'une récente publication en histoire de l'art est intitulée: «Kunst in der Schweiz».⁴² Cette expression contenant un doute à l'égard de la notion «art suisse», il n'est guère étonnant que cette étude commence par une réflexion critique en la matière.

Exception faite de l'appropriation de certains tableaux par le discours politique, force est de constater que la notion «art suisse» relève d'une construction factice. Comment, en effet, tracer un lien cohérent qui puisse rattacher les arts nés entre Alpes et Jura à la nation suisse – d'autant plus que les oeuvres baignent le plus souvent dans l'atmosphère de Vienne, Berlin, Londres, Paris et Rome? Il semble quasi impossible de trouver un champ artistique qui exprime une communauté ou vision nationale. Les concomitances entre nation et arts devaient par conséquent être élaborées de manière volontariste. L'assemblage, issu de cette quête à l'identité suisse, a débouché sur un consensus conceptuel fort ambigu. L'histoire de l'art et le discours politiques ont souvent investi le paysage et la nature en tant qu'expression artistique nationale. En citant la peinture alpestre, les images rustiques et les tableaux historiques, on a tenté de rassembler un éventail de critères censés circonscrire un art suisse. Or, si cette ■ 33

démarche repose sur un amalgame historique évident, elle ne relève d'aucun concept cohérent. Au mieux, elle montre que l'art dit national correspond à la représentation d'un paysage géographiquement limité à l'espace du système politique. Ce qui, dans cette perspective, impliquerait qu'on rattache un William Turner au cœur même de l'art suisse – une démarche qui me comblerait d'aise...

Cependant, il ne s'agit pas de nier – du moins au niveau du discours politique et de la conscience collective – l'existence d'une «peinture suisse». Elle est en effet le résultat d'une volonté politique propre au siècle passé, lorsque l'idéologie nationaliste a investi et déformé aussi bien la pensée politique que l'imaginaire social. C'est alors qu'a émergé l'art national. Au début, c'est la montagne. Albert Trachsel (1863–1923) par exemple, peintre et écrivain domicilié longtemps à l'étranger, écrit lors de son retour en Suisse en 1890: «... les Suisses, en outre de leur parenté ethnographique sont liés par leur Histoire puis, indépendamment de cela, assimilés et unis par ces liens, ces Forces puissantes: la Montagne et la Confédération Républicaine. [...] Tout Suisse est donc montagnard, tout Suisse est donc républicain». ⁴³ Avec Ferdinand Hodler, les Alpes ne sont pas seulement produites et reproduites en séries, mais elles inculquent enfin aux Suisses le sentiment d'une parfaite authenticité nationale. Hermann Ganz en parle ainsi dans un article sur l'avènement de l'école suisse des beaux-arts: «Das Hodlergebirge verleiht der schweizerischen Landschaft eine Dominante von überragender Wucht und Stärke. Es hebt die Schweiz als relative Einheit mehr oder weniger ab von den umgebenden Nachbarländern». ⁴⁴

La place me manque ici pour retracer l'ensemble des liens qui se sont tissés entre l'identité nationale et la production artistique de Hodler. ⁴⁵ Pour le dire brièvement, il s'agit d'un discours hautement politique, voire militaire, qui accompagne et converge avec la mise en scène de l'espace national hodlérien. Il tient presque de l'ironie qu'un des lieux forts de la symbolique nationale – les fresques représentant *La retraite de Marignan* au Musée national à Zurich – se réfère justement à un événement qui a eu lieu à dix kilomètres au sud-est de Milan, et qu'une grande partie des Alpes «suisses» soient représentées par les montagnes savoyardes vues depuis le bassin lémanique. Par ailleurs, la consécration ultime de cette oeuvre est réservée aux militaires. En effet, lorsqu'en 1915 Hodler est choisi pour exécuter le portrait du général Wille, l'art national conquiert aux yeux des contemporains sa légitimation suprême. Déplacé hors du cadre d'une analyse critique, il devient une métaphore hypostasiée.

Cette construction de références artistiques nationalisées s'inscrit parfaitement dans un processus de prise de conscience provoqué par la culture politique des grandes puissances au 19^e siècle. Ainsi, la politique culturelle de la Confédération s'élabore en grande partie en fonction de l'activité des pays voisins. ⁴⁶ Les grandes expositions internationales, par exemple, contraignent la Suisse à bricoler une représentation nationale sous la forme d'une combinaison entre culture et industrie. Afin de

34 ■ soutenir l'industrie d'exportation, le gouvernement fédéral cherche à valoriser les

produits du pays au moyen d'un *label* portant l'empreinte d'un art national. Par ailleurs, le concept politico-culturel qui se dégage durant cette période repose largement sur une connotation des valeurs inscrites dans la culture européenne de type mondain. L'engouement des Anglais pour les Alpes et l'identification des Allemands avec le pays imaginé par Schiller dans son *Guillaume Tell* (complété par une version musicale de Rossini) se greffent parfaitement sur les images prises en charge par la politique culturelle de la fin du siècle. L'hymne national a la même mélodie que celui de la Grande Bretagne, et la fête du premier août est instaurée au moment du paroxysme festif des grandes puissances, tels le 14 juillet, l'anniversaire du Kaiser ou la commémoration de la bataille de Sedan. Dans une sorte d'angoisse culturelle du petit Etat face aux grandes puissances, la Suisse s'est donnée un apanage culturel fidèlement imité des modèles étrangers.⁴⁷

Les beaux-arts, retenus ici en guise d'exemple pour illustrer le domaine culturel, révèlent sans équivoque le non-sens d'une approche «nationale» étriquée de l'histoire. Or le problème principal n'est pas tant l'étroitesse du cadre national, que la perte de perspectives méthodologiques et épistémologiques capables de nous fournir des instruments cognitifs adéquats et pertinents. Certes, la nation est une réalité contraignante sur le plan des mentalités collectives; mais le poids qu'on lui a donné a eu pour effet de camoufler les réalités sociales et historiques dans le but de renforcer les pouvoirs politiques. Au moyen d'un discours simplificateur, on a gommé aussi bien la complexité du social que les interdépendances supranationales. La logique du propos est celle de l'exclusion, propre à la stratégie de la politique nationale elle-même; elle opère par la négation – aussi bien mentale que matérielle – de l'étranger et de l'extérieur.

Dans l'historiographie, une telle optique conduit à une représentation dépourvue de paradigmes critiques et explicatifs. En acceptant cette démarche, nous nous soumettons à une téléologie de l'histoire nationale construite autour d'un *corpus helveticum* compris comme individualité sacrée. Autonomie, importance des forces intérieures et génie national trouvent toujours leur légitimation par rapport à cet âge d'or, à cette volonté intérieure qui, selon ce point de vue, dirigerait l'avènement de l'Etat. Cependant, cette perspective passe largement à côté des forces sociales, politiques et économiques qui ordonnent effectivement le fondement et l'évolution d'un petit Etat situé sur le continent européen. Aujourd'hui, les constructions idéologiques de l'histoire nationale, voire nationaliste, se vengent. Ces façons de voir limitées et étriquées autorisent les démagogues politiques à mobiliser une population dont l'imaginaire est toujours investi des mythes du Grütli, de Nicolas de Flue et de la Défense spirituelle nationale. C'est donc non seulement pour des raisons méthodologiques et épistémologiques, mais pour résoudre le marasme politique actuel, qu'il incombe aux historiens de mener une profonde critique de l'histoire nationale. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une histoire européenne de la Suisse.

Notes

- 1 Guy P. Marchal, «Les traditions nationales dans l'historiographie de la Suisse», *Visions sur le développement des États européens*. Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la science et l'École française de Rome, Rome 1993, 271–296.
- 2 *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, 2e édition, Lausanne 1986, 448.
- 3 Peter Stadler, «Vom eidgenössischen Staatsbewusstsein und Staatensystem um 1600», *Revue Suisse d'Histoire* 8 (1958), 1–20 (bes. 14–15).
- 4 Roger Sablonier, «Wissenschaftliche Schweizergeschichte im Jubiläumsjahr: Wozu noch? Geschichtsforschung und öffentlich-politische Geschichtsvwendung», *Bulletin der Allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz* 42 (1991), 7–11.
- 5 Louis Guisan, «Pour une culture sans Constitution», *Gazette de Lausanne*, 28–29 avril 1984.
- 6 Deux tableaux populaires illustrent fort bien cette représentation: une imposante «Helvétia» au milieu d'un champ de bataille, et le Palais fédéral vu comme une île au milieu d'une mer mouvementée; cf. Georg Kreis, «Musternation oder Durchschnittsstaat», *Basler Magazin* 10, 7. März 1987, et Hans Ulrich Jost, «Der «Sonderfall» beruht auf patriotischen Mythen», *Berner Zeitung*, 26. Nov. 1992.
- 7 Cf. Hans Ulrich Jost, «Identität und nationale Geschichte. Die Schweizergeschichte unter dem Einfluss der «Geistigen Landesverteidigung»», *Widerspruch* 13 (Juli 1987), 7–20.
- 8 Guy P. Marchal, «Neue Aspekte der frühen Schweizer Geschichte», *Revue Suisse d'Histoire* 41 (1991), 235–248.
- 9 *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, 276. Cf. aussi Claudius Sieber–Lehmann, ««Teutsche Nation» und Eidgenossenschaft. Der Zusammenhang zwischen Türken- und Burgunderkriegen», *Historische Zeitschrift* 253 (1991), 561–602.
- 10 Jean-François Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris 1963.
- 11 Karl Bittmann, *Ludwig XI. und Karl der Kühne. Die Memoiren des Philippe de Comynes als historische Quelle*, 2 Bde., Göttingen 1964/70.
- 12 Adolf Gasser, «Ewige Richtung und Burgunderkriege. Zur Klärung einer alten Streitfrage», *Revue Suisse d'Histoire* 23 (1973), 697–749.
- 13 Hans von Greyerz, «Bundesstaatliche Reformversuche in der Eidgenossenschaft vor 1848», *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 3 (1948), 169–193.
- 14 Hans Ulrich Jost, «La nation, la politique et les arts», *Revue Suisse d'Histoire* 39 (1989), 296.
- 15 Hans Conrad Peyer, *Verfassungsgeschichte der alten Schweiz*, Zürich 1978, 42.
- 16 Hans Conrad Peyer, *Verfassungsgeschichte*, 77.
- 17 Juila Gauss, *Bürgermeister Wettstein und die Trennung der Eidgenossenschaft vom Deutschen Reich*, Basel 1948.
- 18 Hans Conrad Peyer, *Verfassungsgeschichte*, 93–97.
- 19 Edgar Bonjour, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, Basel 1970, Bd. 1, 214–215.
- 20 Heinz Ochsenbein, *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit 1914–1918*, Bern 1971.
- 21 Jacques Freymond, «Quel avenir pour la Suisse en Europe?», *Cadmos* 42 (1988), 16.
- 22 Jakob Tanner, «Die Schweiz und Europa im 20. Jahrhundert: wirtschaftliche Integration ohne politische Partizipation», in Paul Bairoch, Martin Körner (Hg.), *Die Schweiz in der Weltwirtschaft*, Zürich 1990, 409–428.
- 23 Eduard Fueter, *Die Schweiz seit 1848. Geschichte, Politik, Wirtschaft*, Zürich 1928.
- 24 Heinz Heusler, *Die Auseinandersetzungen über den Beitritt der Schweiz zum Deutschen Zollverein und ihre Auswirkungen auf die Entstehung des schweizerischen Bundesstaates*, Zurich 1971.
- 25 William E. Rappard, «Trois économistes genevois et la révision du Pacte fédéral de 1815», *Schweizerische Wirtschaftsfragen. Festgabe für Fritz Mangold*, Basel 1941, 179–216.
- 26 Eduard His, *Amerikanische Einflüsse im schweizerischen Verfassungsrecht. Festgabe der Basler Juristenfakultät und des Basler Juristenvereins zum schweizerischen Juristentag*, Basel 1920.

- 27 Cit. in Erwin Bucher, «Die Bundesverfassung von 1848», *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Zürich 1977, Bd. 2, 992.
- 28 Roland Ruffieux, «La Suisse des radicaux», *Histoire de la Suisse et des Suisses*, 601.
- 29 Martin Körner, «Fragen und Thesen zur Integration der Schweiz in die Weltwirtschaft vom Spätmittelalter bis zum Ende des Ancien Régime», Bairoch/Körner, *Die Schweiz in der Weltwirtschaft*, 13.
- 30 Ulrich Pfister, Regionale Industrialisierung in der frühneuzeitlichen Weltwirtschaft: Das Beispiel der Zürcher Protoindustrie (16.–18. Jahrhundert), Bairoch/Körner, *Die Schweiz in der Weltwirtschaft*, 57–82.
- 31 Paul Bairoch, «L'économie suisse dans le contexte européen: 1913–1939», *Revue Suisse d'Histoire* 34, 1984, 468.
- 32 Friedrich List, *Das nationale System der politischen Ökonomie*, 1841
- 33 Paul Bairoch, «L'économie suisse dans le contexte européen», 479–482.
- 34 Richard Behrendt, *Die Schweiz und der Imperialismus. Die Volkswirtschaft des hochkapitalistischen Kleinstaates im Zeitalter des politischen und ökonomischen Nationalismus*, Leipzig/Stuttgart 1932.
- 35 Hans von Greyerz, «Der Bundesstaat seit 1848», *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Zürich 1977, Bd. 2, 1027–1028.
- 36 Jakob Tanner, «Die Schweiz und Europa im 20. Jahrhundert», 413.
- 37 Hans Ulrich Jost, «Switzerland's Atlantic Perspectives», *Swiss Neutrality and Security*, ed. by M. Milivojevic and P. Maurer, New York 1990, 110–121.
- 38 Rudolf Braun, *Industrialisierung und Volksleben. Veränderung der Lebensformen unter Einwirkung der verlagsindustriellen Heimarbeit in einem ländlichen Industriegebiet (Zürcher Oberland) vor 1800*, Göttingen 1979.
- 39 Hans Ulrich Jost, ««Surveiller et punir». Le quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme par la bourgeoisie suisse aux 19e et 20e siècles», *Cents ans de Police politique en Suisse*, Lausanne 1992, 11–29.
- 40 Marcel van der Linden, Jürgen Rojahn, *The Formation of Labour Movements 1870–1914*, 2 vol., New York/Leiden 1990 (art. «Switzerland», vol. 1, 271–291).
- 41 Oskar Bätschmann, Marcel Baumgartner, «Historiographie der Kunst in der Schweiz», *Unsere Kunstdenkmäler* 38 (1987), 347–366; Dario Gamboni, «Le cas de «L'art suisse»», *World Art. Themes of Unity in Diversity. Acts of the XXVIth International Congress of the History of Art*, ed. by Irving Lavin, London 1989, vol. I, 153–155.
- 42 Hans A. Lüthy, Hans-Jörg Heusser, *Kunst in der Schweiz 1890–1980*, Zürich 1983.
- 43 Cité in Alain Clavien, *Les Helvétistes*, Lausanne 1993, 26.
- 44 Hermann Ganz, «Zur Entstehung der nationalen Schule in der schweizerischen Kunst», *Die Schweiz* 25 (1921), 38.
- 45 Voir Hans Ulrich Jost, «La Nation, la politique et les arts», *Revue Suisse d'Histoire* 39 (1989), 293–303.
- 46 Hans Ulrich Jost, «Anfänge der kulturellen Aussenpolitik der Schweiz», *Innen- und Aussenpolitik*, Festschrift Prof. Walther Hofer, Bern/Stuttgart 1980, 581–590.
- 47 Hans Ulrich Jost, «La culture politique du petit Etat dans l'ombre des grandes puissances», *Les «Petits Etat» face aux changements culturels, politiques et économiques de 1750 à 1914*, sous la dir. de D. Kosary, Lausanne 1985, 25–32.

ZUSAMMENFASSUNG

FÜR EINE EUROPÄISCHE GESCHICHTE DER SCHWEIZ

Nationale oder, noch schlimmer, vaterländische Geschichte ist eine Falle. In einer aus dem Innern eines Landes heraus organisierten Historiographie wird der Einzelfall, das Besondere und Individuelle, in unzulässiger Weise auf Kosten übergreifender Räume und Strukturen bevorzugt. Dabei wird in der Regel ausgeblendet, was gerade überhaupt erst den Sinn von Geschichte ausmacht: die in den zeitlichen Ablauf eingeflossenen grösseren Interaktionen und Zusammenhänge, dank denen eine lokale Erscheinung erst eigentlich situiert, beschrieben und erklärt werden kann. In Ermangelung kognitiver Referenzen bedient sich dann die Innensicht mit Vorliebe «sinnstiftender» Mythen. Um sich solchen Zwängen zu entziehen, scheint es mir unumgänglich, die Geschichte der Schweiz wieder vermehrt aus europäischer Sicht, d. h. von aussen her, aufzubauen.

In diesem Sinne setzt sich dieser Beitrag zum Ziel, einige dieser äusseren Geschichtsfelder und die entsprechenden Aussenbestimmungen der Schweiz aufzuzeigen. Will man allerdings von Staatenbildung sprechen, so muss man das legendäre 13. oder 14. Jahrhundert ein wenig zur Seite stellen. Es sind vielmehr zuerst der Burgunderkrieg und die Auseinandersetzungen in Italien ins Auge zu fassen. Und in Bezug auf die Ausgestaltung innenpolitischer und verfassungsmässiger Ansätze spielten nicht die zahlreichen innern Bünde, sondern beispielsweise die Allianz mit Frankreich aus dem Jahre 1521 die entscheidende Rolle. In ähnlicher Weise gaben die übergreifende Glaubenstrennung, der Westphälische Friede von 1648 oder die internationalen Verhandlungen am Ende der napoleonischen Ära dem helvetischen Raum seine staatliche Identität. Ähnlich prägende Phasen erlebte die Schweiz im Ersten Weltkrieg, während der Eingliederung in den nationalsozialistischen Wirtschaftsraum und in der nachfolgenden Adaptation an die atlantische Allianz. Gleichzeitig verfestigten sich, gefördert durch wirtschaftliche und handelspolitische Integration, die vielfältigen äusseren Abhängigkeiten. Insbesondere im Rahmen der Wirtschaftsgeschichte wird die nationale Perspektive obsolet. Schon nur die hohe Auslandsquote des Handels erfordert einen erweiterten Blickwinkel. Und Martin Körner stellt zu Recht die Frage: «Ist es überhaupt zulässig, die Schweiz als eigenen Wirtschaftsraum zu bezeichnen?» (Anm. 29).

Dieselbe Frage muss man sich ebenfalls in Bezug auf sozialgeschichtliche Ansätze stellen. Die Korrektur des nationalen Blickwinkels drängt sich auch in andern Bereichen, wie beispielsweise der Geschichte der Arbeiterbewegung, auf. Hier hatte die traditionelle Sichtweise eine sinnentstellende Einschränkung zur Folge,

38 ■ indem Konzepte wie Klassenkampf und proletarische Existenz einem spezifisch

schweizerischen Geist untergeordnet wurden. Doch geradezu paradox wird die Lage, wenn nach «schweizerischer» Kunst Ausschau gehalten wird. Denn diese, in der Regel in den Kunstmetropolen des Auslandes angesiedelt, vermag im nationalen Sinne bestenfalls folkloristische Sujets oder die unvermeidlichen Alpen aufzugreifen. Diese Begrenzung führte u.a. dazu, dass schweizerische Kunst lange Zeit mit hodlerischen Berg- und Telledarstellungen gleichgesetzt wurde.

Eine den nationalen Standpunkt, d.h. das Sonderfall-Denken vernachlässigende Geschichtsschreibung brächte den Vorteil, dank international vergleichenden Studien ihr wissenschaftliches Niveau zu verbessern. Der vorliegende Aufsatz zeigt vorerst nur, dass die europäische, d. h. die äussere Dimensione den entscheidenden Kontext der schweizerischen Geschichte bildet. Eine Einschränkung der traditionellen Innenansicht unserer Geschichte würde nicht nur ein realeres Bild der Vergangenheit vermitteln, sondern auch die Anwendung moderner historischer Methoden erleichtern. Deshalb ist es an der Zeit, eine europäische Geschichte der Schweiz zu erarbeiten.

(Hans Ulrich Jost)